

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b> <b>CINEMA PLEIN AIR - FORÊT</b> <b>VENDREDI 05 JUILLET 2024</b> <b>Arrêté n°2024/130</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles L.511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;  
VU le Code Pénal et notamment les articles R321-7 2°, R321-9, R321-10, R610-5 et R623-2 ;  
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;  
VU le Code de la Route, notamment les articles R411-1, R 411-25 et R417-10 ;  
VU la manifestation « L'été sur un plateau 2024 – Cinéma Plein Air » organisée par le Service Culturel de la ville d'Ifs, qui aura lieu le vendredi 05 juillet 2024, dans la forêt à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et des participants pendant la manifestation de « L'été sur un plateau 2024 – Cinéma Plein Air » qui se déroulera le vendredi 05 juillet 2024 dans la forêt à Ifs ;

**ARRETE**

- Article 1** Le Service Culturel de la ville d'Ifs est autorisé à occuper le domaine public, à savoir la forêt de Ifs du vendredi 05 juillet 2024 14h00 au samedi 06 juillet 2024 02h00.
- Article 2** Le présent arrêté sera valable du vendredi 05 juillet 2024 à partir de 14h00 jusqu'au samedi 06 juillet 2024 02h00.
- Article 3** Des dispositions devront être prises par les organisateurs pour éviter toute détérioration des lieux (interdiction de jeter sur le sol des papiers, bouteilles, boîtes plastiques etc...). Après utilisation, les emplacements devront être remis dans leur état initial.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;  
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;  
- Le Service Culturel.

Fait à Ifs, le 4 juin 2024



Le Maire,

  
Michel PATARD-LEGENDRE